



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Le ministère des Affaires municipales rend un rapport très favorable quant à l'administration de la Ville de Sainte-Thérèse

(Sainte-Thérèse, le 4 juillet 2011) La mairesse Sylvie Surprenant a rendu public aujourd'hui le rapport de vérification préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) relativement au processus d'attribution des contrats à la Ville de Sainte-Thérèse.

Dans son rapport, le Ministère conclut que : « À la suite de nos travaux de vérification et de discussions avec différents services du Ministère, nous sommes en mesure de conclure qu'à notre avis, à tous les égards importants, la Ville de Sainte-Thérèse a généralement respecté les dispositions législatives prévues à la LCV (Loi sur les cités et villes) et les dispositions réglementaires en découlant pour l'attribution des contrats pour la période de janvier 2008 à novembre 2010 » (page 5, point 2).

« Nous sommes très satisfaits de ce rapport. La vérification effectuée par le Ministère vient confirmer ce que nous savions, soit notre respect des lois et des règlements en vigueur dans le monde municipal et la probité du processus d'appel d'offres à Sainte-Thérèse », a déclaré la mairesse.

Selon le rapport du Ministère, la Ville de Sainte-Thérèse a une gestion respectueuse des lois et des règlements applicables sur son territoire. Huit recommandations à la Ville ont toutefois été émises. Les huit recommandations proposent des pistes de bonification à intégrer aux processus de gestion de la Ville.

Le conseil municipal et les administrateurs de la Ville de Sainte-Thérèse entendent suivre ces recommandations et les appliquer dès maintenant dans l'administration des affaires de la Ville. L'administration est consciente que des améliorations et des rajustements sont toujours souhaitables, notamment quant à certaines techniques et pratiques procédurales.

Rappelons que le MAMROT s'est doté, à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 76 le 1^{er} mars 2010, d'un plan d'intervention qui visait à effectuer des vérifications dans 70 % des municipalités de la région métropolitaine de Montréal pour s'assurer de la saine gestion du processus d'adjudication des contrats dans les villes.

C'est dans ce cadre uniquement que s'inscrivait la vérification effectuée à Sainte-Thérèse. Elle a eu lieu du 7 au 10 décembre 2010 ainsi que le 18 janvier 2011. Pour l'exercice, 302 contrats ont été identifiés, et de ce nombre, 163 dossiers ont été sélectionnés par le Ministère sur la période allant de janvier 2008 à novembre 2010.

Le Ministère a procédé à deux types d'interventions de vérification :

- une vérification financière portant sur les aspects financiers liés à l'attribution des contrats de façon à s'assurer que les dépenses liées aux contrats sont consignées de façon exacte;
- une vérification de conformité aux lois et règlements.

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse et son équipe de fonctionnaires poursuivront, avec la même ferveur démontrée tout au long de son histoire, l'expression de la rigueur, de l'honnêteté et du professionnalisme au chapitre de ses devoirs et de ses responsabilités.

« Le 6 décembre dernier, je partageais avec vous qu'au cours de l'année 2010, la réputation de la Ville de Sainte-Thérèse et l'intégrité de son administration avaient été rudement et injustement remises en cause par des allégations non fondées de corruption véhiculées par certaines personnes. Le contexte politique ambiant dans le monde municipal a sans doute incité ces personnes à tirer avantage de la situation. Il me désole de constater que cela se poursuit toujours en 2011. Le rapport du MAMROT démontre aux citoyens et aux citoyennes de Sainte-Thérèse que leur Ville est bien gérée. Je vous rappelle également que le DGE a blanchi Sainte-Thérèse le 6 décembre dernier contre une plainte lancée le lendemain de l'élection de 2009. Nous déplorons la situation actuelle qui cause un préjudice injustifié et un dommage important à la Ville de Sainte-Thérèse, à son administration et à ses citoyens. Nous souhaitons que ce rapport vienne enfin mettre un terme aux fausses allégations qui sont véhiculées depuis presque deux ans par certaines personnes et qui tiennent davantage d'un acharnement non productif contre l'administration municipale. Il est temps que ça cesse », a ajouté la mairesse.

« Comme membre du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse depuis plusieurs années et mairesse depuis 2005, j'ai choisi de m'investir auprès des Térésien(ne)s et des Térésien(ne)s par goût et par fierté pour ma Ville. La réputation dont jouit Sainte-Thérèse est sans tache et nous entendons qu'elle le demeure », a conclu Mme Surprenant.

Le rapport est disponible sur le site Internet de la Ville au www.sainte-therese.ca.

- 30 -

Source : Monique Delisle, directrice
Service des communications
Ville de Sainte-Thérèse
450 434-1440, 2244